

# Dossier : la santé gènesique : une affaire de femmes, une affaire d'infirmières

*Femme d'Afrique, d'Asie ou d'ailleurs dans le monde, pourquoi souffres-tu? Pourquoi es-tu méprisée, injustement condamnée, bafouée, excisée, violée, mariée alors que tu es encore dans l'enfance ou détruite dans le sein même de ta mère parce que de sexe féminin? Femmes d'Occident, comment pouvons-nous continuer à ignorer ces réalités ?*

Margot Phaneuf, PhD.  
Mai 2016

Les infirmières sont généralement familiarisées avec la santé des femmes à travers l'apprentissage de la gynécologie qui traite les affections du système génital féminin et de l'obstétrique, spécialité médico-chirurgicale qui a pour objet l'étude et la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement. Toutefois, le terme *santé gènesique* est moins connu dans notre société où la condition de la femme, sans être complètement exempte de toute violence, est généralement mieux protégée.



Ce terme, proche de celui de « *genèse* » et du terme très inclusif « *genre* », comprend de multiples aspects liés à la reproduction et aux facteurs qui la favorisent. Il touche le bien-être général de l'être humain sur les plans physique, mental et social et ce, pour tout ce qui concerne l'appareil génital et son fonctionnement. Il suppose non seulement l'absence de maladies et de malformations, mais aussi la possibilité d'une vie sexuelle satisfaisante et sans danger de contamination ou encore de sévices physiques ou psychologiques.

Le terme *santé gènesique* signifie que la femme, mais aussi le couple indissociable de l'expérience, jouit du contrôle de sa fertilité et peut en toute liberté mettre au monde le nombre d'enfants désiré selon l'état de santé de la femme et les conditions de vie de la

famille. Ceci implique des notions d'éducation à l'hygiène et à la sexualité, à des méthodes sûres, efficaces, abordables et acceptables de planification familiale, et nécessairement à la possibilité pour les femmes d'accéder à des services de santé qui les aident à mener à bien leur grossesse et leur accouchement, permettant en même temps au couple, la possibilité de mettre au monde un enfant en bonne santé.

## **La nécessité de comprendre**

À une époque où nous accueillons de multiples immigrantes, il est important, pour nous, comme soignantes, de comprendre non seulement leurs difficultés d'adaptation et d'enculturation à nos coutumes, non seulement leur douloureux parcours depuis que la guerre ou différentes conditions adverses les ont chassées de leur pays, mais aussi de saisir toute la souffrance du parcours de vie de certaines, subie dans leur milieu et leur famille en raison de leur condition de femme.

Il est cependant difficile pour nous, qui sommes plutôt autonomes, de comprendre comment tant de fillettes et tant de femmes acceptent d'être traitées en citoyennes de seconde classe, réduites à des conditions de vie et de travail souvent inacceptables, quand ce n'est pas à l'esclavage de la tradition qui leur impose des mutilations douloureuses dont les traces indélébiles sont cause de souffrances et de difformités pour la vie.<sup>1,2</sup>

Lorsqu'elles viennent dans nos services pour recevoir des soins, il faut comprendre leur dépaysement, leur solitude et leur incompréhension devant nos règles sanitaires, nos moyens de traitement technicisés, notre organisation bureaucratique de la santé, mais il nous faut aussi comprendre la force des convictions religieuses et des pratiques traditionnelles qui les habitent. Le concept de santé génésique qui fait peu à peu sa place dans nos sociétés peut nous aider à pénétrer ce monde complexe et pour nous si peu connu de la santé des femmes dans le monde et des conditions qui la défavorisent.

## **La santé génésique : deux fondements essentiels**

Pour en simplifier la compréhension, disons que la *santé génésique* est en somme une association entre les sciences sociales et médicales qui marque la vie du couple et de la famille dans leur situation économique, dans leurs conditions de vie et de relations intimes. Elle remet fondamentalement en cause la nature des relations hommes-femmes ainsi que les croyances et habitudes traditionnelles de leur milieu, sans oublier la nécessité de la modification des structures juridiques de leur société, par exemple, l'âge

---

<sup>1</sup>. Le « repassage des seins », une mutilation encore très pratiquée au Cameroun :

<http://geopolis.francetvinfo.fr/le-repassage-des-seins-mutilation-genitale-feminine-trop-peu-connue-37901>

<sup>2</sup>. Mutilations sexuelles féminines : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

du mariage, les conditions de répudiation, de divorce, de statut social, d'héritage, etc. Elle touche aussi des aspects plus intimes de la famille comme le travail des filles à la maison ou au champ, la préférence nutritionnelle pour les garçons qui eux, doivent devenir forts, privant ainsi souvent leurs sœurs des protéines essentielles à leur développement normal.

Mais la santé génésique touche aussi les mutilations des seins ou de l'appareil génital des fillettes, coutumes barbares s'il en est, effectuées sans considération pour le rôle majeur des filles comme futures mères et futures allaitantes. Sans compter

« La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que les actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. » **Kofi Annan**

que ces interventions douloureuses peuvent plus tard, rendre l'accouchement difficile et l'allaitement impossible. Nous initier à ces réalités malheureuses, nous permet de mieux intervenir auprès de ces femmes pour les comprendre, les soutenir et les informer au besoin.

## Les domaines touchés par la santé génésique

La santé génésique s'intéresse donc à la procréation de manière large et à ses conditions favorisantes, mais surtout à tout ce qui implique contrainte, violence physique ou psychologique faite aux femmes et qui ont des répercussions sur leur santé.<sup>3</sup>

**La santé génésique** comprend le bien-être général de l'être humain sur les plans physique, mental et social, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, son fonctionnement et la reproduction. Il suppose non seulement l'absence de maladies, mais aussi que la personne puisse vivre sa vie sexuelle de manière satisfaisante et sécuritaire.

### ▪ La discrimination faite aux femmes

▪ Dans nos pays occidentaux, de fréquentes revendications montrent que les femmes sont insatisfaites de plusieurs aspects de leur condition. Elles se plaignent de la persistance d'une certaine

inégalité homme-femme au niveau du salaire, de l'embauche, de la reconnaissance générale de leurs compétences, de l'inégalité des responsabilités familiales et même de la violence qui s'exprime souvent au sein du couple. Mais

<sup>3</sup>. La discrimination contre les femmes persiste à travers le monde, entravant le développement : ONU FEMME : <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2012/7/discrimination-against-women-persists-around-the-globe-hampering-development>

lorsque notre regard se porte vers certains pays du Maghreb, d’Afrique ou d’Asie, la discrimination faite aux femmes est si forte et ses conséquences si graves qu’on se demande comment elles peuvent survivre à de telles conditions.

Ces femmes n’ont souvent que peu de droits juridiques, elles ne peuvent hériter, occuper un emploi à l’extérieur et doivent dans bien des cas tolérer la polygamie et la brutalité quotidienne de leur époux ou de l’entourage. Le système de castes ou de tribus exerce aussi sa domination sur elles. Chez certains peuples, en Inde, au Yémen, en Égypte ou dans certains pays d’Afrique, la division héréditaire et fermée de certains groupes ethniques ou de certaines classes sociales hiérarchiques fait de ce système une organisation rigide qui reproduit les usages et les privilèges, fixe les droits des personnes,

La convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a été adoptée il y a plus de trente ans, le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale de l'ONU et entrée en vigueur le 3 septembre 1981, n'a malheureusement que peu d'effets salutaires pour les femmes dans le monde.

les règles du mariage et le rôle des femmes et ce, presque toujours en les défavorisant.

« Le corps des femmes, de par son potentiel de reproduction appelé à assurer la lignée familiale, demeure toujours dans certaines contrées l’objet de règles concernant le

mariage, le choix du conjoint et le rôle de la femme au sein de la société.»<sup>4</sup> Il en résulte que les tâches productives sont assignées aux hommes et la femme elle, est condamnée aux tâches reproductives, aux soins de la maison et des nombreux enfants. Le lieu privilégié de la discrimination demeure la famille où bien souvent les garçons ont tous les droits et les filles toutes les tâches et toutes les contraintes. La discrimination liée au genre est manifeste dans bien des pays dont la Chine, l’Inde et même certains pays méditerranéens où la naissance d’un garçon est une joie, mais celle d’une fille, un boulet. Par exemple en Chine, le rejet des filles se manifeste même dans le nom donné au bébé que l’on peut par exemple appeler « Pandi » (qui signifie en attente d’un fils) ou « Zhaodi » (apporte-nous un fils).

#### ▪ L’éducation des filles

La santé génésique s’intéresse aux facteurs qui favorisent directement ou indirectement la procréation, notamment à la santé et à l’évolution des femmes qui en sont des conditions

<sup>4</sup>. Guilmoto, Christophe Z. ; Kulkarni, P. M.- « Les femmes, la caste et l’État. Cinquante ans de planification familiale en Inde », in Gautier, Arlette (dir.).- Les politiques de planification familiale : cinq expériences nationales.- Paris, CEPED, 2004, pp. 25-74.

<http://www.demographie.net/guilmoto/pdf/femmes%20caste%20et%20%E9tat.pdf>

importantes. Dans cette optique, l'éducation des filles devient un facteur majeur de l'évolution sociale de la famille, de l'autonomie des femmes, du maintien de l'ordre et des règles d'hygiène dans le couple ainsi que du contrôle de la fertilité. En conséquence, les femmes, tout comme les garçons, devraient avoir droit à l'éducation alors que 65 millions de filles dans le monde ne vont pas à l'école.<sup>5</sup> Dans certains pays, il y a une amélioration, mais malheureusement encore trop de fillettes ne peuvent en profiter.

De nombreux obstacles se dressent pour limiter leur éducation. Par exemple, dans certains pays, dont le Pakistan, une fille qui sort pour se rendre à l'école peut le payer de sa vie<sup>6</sup>. Dans plusieurs contrées, il y a la fréquente décision des familles de plutôt consacrer les filles aux tâches ménagères, aux soins de leurs frères et sœurs, à la garde des troupeaux ou encore au ramassage du bois ou à l'obligation d'aller puiser de l'eau. De plus, la non-acceptation de l'enseignement à des filles par des enseignants mâles et des classes mixtes pour les filles sont aussi d'autres facteurs limitants, de même que le coût de l'éducation (vêtements, livres, etc.), la distance qui sépare les familles des lieux de formation et l'absence des moyens de transport.

Mais d'autres contingences bien féminines les touchent également, telles que le manque de salles de toilettes pour les filles et leur absence obligée pendant les jours de menstruations. « Dans de nombreuses régions du monde, des tabous sociaux et culturels entourent les femmes pendant la période des règles. Par exemple, dans certaines tribus d'Afrique, dans les zones très rurales du Népal, les femmes sont souvent obligées de vivre dans des cabanes séparées – ou dans l'étable – lorsqu'elles ont leurs règles. Au Mali, les familles possèdent une hutte menstruelle tout spécialement désignée où vont les femmes lors de leurs menstruations. D'autres activités leur sont également interdites pendant ce moment, par exemple la participation aux activités sociales, les déplacements et surtout, l'école.»<sup>7</sup> En Afrique, une élève sur dix manque l'école pendant 4 jours lors des menstruations soit par discrimination à ce sujet, mais aussi tout simplement, par manque de serviettes hygiéniques. Les mariages en bas âge et les responsabilités familiales qui s'ensuivent sont aussi un empêchement majeur à l'éducation des filles.

- **Les mariages précoces**

---

<sup>5</sup>. Parce que je suis une femme : <http://becauseiamagirl.ca/fr/education-pour-les-filles>

<sup>6</sup>. Il faut nous rappeler l'histoire de **Malala Yousafzai** agressée au Pakistan et laissée pour morte pour avoir fréquenté et fait campagne pour l'éducation pour tous. Elle a gagné le **Prix Nobel de la paix** (2014) et le **Prix Sakharov** (2013)

<sup>7</sup>. Menstruation et scolarité, Népal : <https://www.povertyactionlab.org/fr/evaluation/menstruation-et-scolarite%C3%A9-n%C3%A9pal>

L'un des problèmes auxquels s'intéresse la santé génésique est le mariage précoce des fillettes qui se pratique dans de nombreux pays. Il y a des améliorations, mais il demeure qu'une étude montre que 100 millions de jeunes filles se marieront avant leur 18<sup>e</sup> anniversaire au cours des dix prochaines années.<sup>8</sup> De ces mariages forcés, arrangés par les parents, il résulte que beaucoup d'adolescentes ont des relations sexuelles à risque avec un époux habituellement plus âgé et sexuellement actif, pouvant être atteint d'une infection sexuellement transmissible ou du VIH. Il s'ensuit aussi des grossesses que leur jeune âge rend à risque de difficultés majeures lors de l'accouchement, alors que plusieurs meurent en couches ou souffrent de complications invalidantes pour la vie.

« Les normes sociales reliées au genre féminin, les croyances culturelles et la situation économique des familles contribuent à la pression exercée sur les jeunes filles pour qu'elles se marient en bas âge. Certains parents estiment qu'en mariant ainsi leur fille, ils l'aident à réaliser sa principale fonction sociale, soit celle de femme et de mère.»<sup>9</sup> Ils peuvent aussi croire « qu'ils lui fournissent une protection en limitant ses relations sexuelles à un seul partenaire (réduisant par conséquent le risque d'ITS et de VIH), et en lui assurant une certaine stabilité financière ».<sup>10</sup>

| <b>Mariages avant 18 ans</b> |      |
|------------------------------|------|
| <b>Niger</b>                 | 76 % |
| <b>Rép. dém. du Congo</b>    | 74 % |
| <b>Népal</b>                 | 60 % |
| <b>Afghanistan</b>           | 54 % |
| <b>Inde</b>                  | 50 % |

Non seulement le mariage est-il précoce, mais les jeunes femmes sont aussi incitées à mettre des enfants au monde très tôt, alors que leur jeune âge les rend à risque accru de décès en couche, les mères de 12, 15 ou 16 ans étant plus exposées à des complications pendant la grossesse et l'accouchement. Leur santé est ainsi souvent compromise et celle de l'enfant à naître n'est pas toujours assurée.

En raison de leur jeune âge et de leur corps immature, ces fillettes risquent leur vie ou conservent par la suite des séquelles malheureuses. Dans le monde, « 10 millions de femmes souffrent toute la vie de problèmes de santé provoqués par des accouchements difficiles. Dans les pays en développement, le risque de mourir de complications pendant la grossesse ou lors de l'accouchement est d'un cas sur 17. Mais la plus grande menace qui guette ces fillettes en couche, est celle de la « *fistule obstétricale* » qui se forme entre la voûte vaginale et les organes internes comme la vessie, l'intestin ou le rectum. « Lorsque la tête du bébé exerce une pression contre le pelvis pendant une période prolongée, l'irrigation sanguine ne se fait pas normalement, ce qui peut induire la

<sup>8</sup>. Comprendre les risques des mariages précoces pour la santé sexuelle et génésique : [http://iwphp.sogc.org/index.php?page=early-marriage&hl=fr\\_FR](http://iwphp.sogc.org/index.php?page=early-marriage&hl=fr_FR)

<sup>9</sup>. Idem

<sup>10</sup>. Comprendre les risques des mariages précoces pour la santé sexuelle et génésique : [http://iwphp.sogc.org/index.php?page=early-marriage&hl=fr\\_FR/](http://iwphp.sogc.org/index.php?page=early-marriage&hl=fr_FR/)

formation d'une fistule.»<sup>11</sup> « On estime que la fistule obstétricale touche deux millions de femmes dans le monde, la majorité des cas étant dans les pays africains aux ressources médicales restreintes où l'accès à des accoucheuses qualifiées et aux césariennes est limité et le taux de mariages forcés à un jeune âge, très élevé.»<sup>12</sup> Les implications de cette condition malheureuse évitable sont multiples, car la femme aura souvent des fuites d'urine et/ou de matières fécales et risque de développer un cancer du col et de l'utérus plus tard dans sa vie. De plus, ainsi mutilée, elle devient l'objet de rejet dans son milieu. Comme on le voit, la problématique de la santé génésique est importante dans ces pays. Elle nous aide à mieux comprendre ces femmes qui, arrivant de contrées lointaines, requièrent notre compréhension et notre aide lors de leur passage dans nos centres de soins.

- **Les mariages arrangés**

Dans nos pays, les sociétés traditionnelles et les familles ont longtemps pratiqué le mariage arrangé, coutume qui se pratique encore de nos jours dans certaines sociétés d'Afrique ou d'Asie, par exemple en Inde, au Pakistan et dans certains pays musulmans. Il faut distinguer le « mariage arrangé avec consentement des époux, du mariage forcé où les arrangements se font sans consentement, surtout celui de la femme. Ces mariages permettraient de perpétuer dans la famille la culture, le respect des traditions et des coutumes. Toutefois, l'un des incitatifs majeurs est économique et favorise la persistance des fortunes à travers le système de la « dot », argent ou propriétés payés au marié et qui transforment l'épouse en précieuse valeur marchande. En effet, comme la fille appartient au père, elle est facilement monnayable. Il s'agit en général d'un accord entre deux familles de revenus comparables, appartenant à la même caste ou à la même classe sociale et où l'amour n'a pas de place. Ainsi, dans le choix du conjoint et de la conjointe, l'autorité des parents prime tout.<sup>13</sup>

La décision du mariage est souvent prise quand la fille est en bas âge. En Inde, par exemple, le père doit choisir un parti pour ses filles dès leur puberté. Elles s'y soumettent en général pour ne pas risquer de demeurer célibataires ou de déshonorer la famille en épousant un homme qui ne convient pas aux critères économiques ou religieux des parents. Les principales populations concernées sont le Maghreb, l'Afrique Noire, la Turquie, l'Asie du Sud-Est, souvent avec une préférence marquée pour les mariages endogames (dans la même communauté). Dans plusieurs cultures, l'honneur des hommes

---

<sup>11</sup>. Comprendre les risques des mariages précoces pour la santé sexuelle et génésique :

[http://iwhp.sogc.org/index.php?page=early-marriage&hl=fr\\_FR](http://iwhp.sogc.org/index.php?page=early-marriage&hl=fr_FR)

<sup>12</sup>. Idem

<sup>13</sup>. Association Souffle de l'Inde : <http://www.souffledelinde.com/index.php/la-condition-de-la-femme-en-inde/63-le-mariage-des-femmes-en-inde.html>



dépend de la virginité des femmes. Pour éviter de compromettre cet honneur, on arrange le mariage en bas âge, mais les conséquences de ces unions précoces et sans amour sont nombreuses.

- **Sur le plan physique**, ils sont un facteur de violence familiale et conjugale, de viol conjugal et de crimes d'honneur.
- **Sur le plan familial**, ils peuvent causer des ruptures avec la famille et la communauté, le bris de liens sociaux, l'interruption de la scolarité pour les femmes, la stigmatisation et l'ostracisation.
- **Sur le plan psychologique**, la femme peut recevoir des menaces, subir des pressions, des manipulations psychologiques et vivre de la dépression ainsi que des idées suicidaires.
- **Sur le plan économique**, ils peuvent causer l'absence d'autonomie financière et juridique pour les femmes.<sup>14</sup>
- **Sur le plan juridique**, ils sont responsables de difficultés, voire d'impossibilité d'annuler le mariage pour une femme. Dans les pays islamiques, le mari peut répudier son épouse en disant trois fois « Je te répudie »<sup>15</sup>, mais ceci n'est pas permis aux femmes qui doivent demander le divorce avec tout ce que cela signifie de difficultés juridiques et monétaires.<sup>16</sup>

Il ne faut pas croire que ces mariages arrangés n'ont lieu qu'à l'étranger, cette tradition héritée de la culture et de la tradition se poursuit souvent même dans les sociétés d'accueil. Le recours à ces mariages se fait en douce, lors de vacances de la jeune fille à l'étranger ou d'un séjour du futur conjoint dans la société d'accueil. Lorsque la conviction ne suffit pas, le chantage affectif ou monétaire des parents intervient et parfois même la violence. Les époux qui contreviennent à cette loi non-écrite peuvent même risquer la mort.

- **Les crimes d'honneur**

---

<sup>14</sup>. Le mariage arrangé, forcé ou d'amour : <http://www.gnandomboeni.com/mariage1.html>

<sup>15</sup>. Répudiation : dans les cultures islamiques, bris du mariage par l'homme.

<sup>16</sup>. Le mariage arrangé ou forcé :

[http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/uni\\_fem\\_ete/fichiers/ufe09lambolley.pdf](http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/uni_fem_ete/fichiers/ufe09lambolley.pdf)



La coutume du mariage arrangé donne lieu à certaines dérives de nature criminelle. « Ce qui est communément appelé « crime d'honneur » est un acte perpétré par des membres d'une famille contre une femme de la même famille, dont les agissements sont assimilés à un manquement à la morale et, par conséquent, à une atteinte à l'honneur de la famille, du clan ou de la tribu. Des témoignages de victimes expliquent que des femmes peuvent être tuées ou mutilées pour ne pas avoir obéi à leur mari, à leur père, à leur frère ou à leur belle-mère. « Selon l'organisation de défense des droits de la personne, ces crimes sont perpétrés dans un grand nombre de pays, par exemple en Afghanistan, au Bangladesh, au Brésil, en Égypte, en Inde, en Iran, en Israël et dans les territoires Palestiniens, en Jordanie, au Liban, au Nigéria, au Pakistan, au Pérou, aux États-Unis d'Amérique, en Turquie, au Royaume-Uni, en Italie, en Norvège, en Suède et en Allemagne et même ici au Canada.<sup>17</sup>

Les statistiques montrent que la majorité de ces crimes ont lieu dans les pays musulmans. « Selon l'ONU, environ 5000 femmes sont victimes de crimes d'honneur chaque année et bon nombre d'autres, particulièrement aux Indes, sont brûlées à l'acide pour les mêmes raisons. Cependant, il est pratiquement impossible d'évaluer leur nombre avec précision, les décès étant généralement classés parmi les accidents et les suicides.»<sup>18</sup> « Le plus souvent, ces femmes sont assassinées ou agressées en raison de la conduite de la fille, pour avoir eu des relations sexuelles hors mariage, d'avoir refusé les “avances” de leur mari (ou de celui qu'on a choisi pour elles), d'avoir été violées par un étranger ou de s'être laissées séduire.»<sup>19</sup>

« Une femme violée jette l'opprobre sur sa communauté et déshonore sa famille. Dans ces milieux, les gens sont généralement d'accord avec les lois des hommes. Et si on ne tue pas la fille qui a déshonoré sa famille, la communauté rejette cette famille. Plus personne ne veut leur parler et ils doivent partir.»<sup>20</sup> Chez nous, l'affaire Shafia nous a fait connaître l'horreur de ces crimes dits d'Honneur à travers la mort de quatre femmes de cette famille, car les femmes immigrées même chez nous, ne sont pas à l'abri de ces sévices.<sup>21</sup> Parmi les clientes que nous rencontrons dans nos services, certaines ont vécu ou vivent encore cette menace. Nous pouvons ainsi comprendre leurs peurs, les écouter et les soutenir et, au besoin, les référer à des services d'aide.

---

<sup>17</sup>. Des actes criminels mal connus. Ici Radio-Canada : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2009/07/24/001-crime-dhonneur.shtm>

<sup>18</sup>. Ce qu'il faut savoir sur les crimes d'honneur : <http://www.lactualite.com/societe/ce-quit-faut-savoir-sur-les-crimes-dhonneur/>

<sup>19</sup>. <sup>19</sup>. Des actes criminels mal connus. Ici Radio-Canada : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2009/07/24/001-crime-dhonneur.shtm>

<sup>20</sup>. Les crimes d'honneur : <http://www.amnesty.be/je-veux-agir/agir-localement/agir-a-l-ecole/l-espace-enseignants/enseignement-secondaire/Dossier-Papiers-Libres-2004-Les/article/4-6-les-crimes-dhonneur>

<sup>21</sup>. L'affaire Shafia. Ici Radio-Canada : <http://ici.radio-canada.ca/sujet/affaire-shafia/>

- **La loi islamique : la charia et la condition des femmes**

Les règles qui définissent les lois religieuses et le vivre ensemble des musulmans prennent leur source dans le « **Coran** » qu'on croit avoir été révélé par Allah à son prophète Mahomet (570–632). Elles sont aussi tirées de la « **Sunna** » qui est l'ensemble des déclarations du prophète. C'est à partir de ces écrits que sont construites les « **charias** », ou code juridique musulman qui définit les lois. Ce code établit les règles

**Sourate IV (verset 38) - Les femmes**

« Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises; elles conservent soigneusement pendant l'absence de leurs maris ce que Dieu a ordonné de conserver intact. Vous réprimanderez celles dont vous aurez à craindre la non-obéissance; vous les reléguerez dans des lits à part, **vous les battrez.**» **Coran**

juridiques, sociales et relationnelles dans les sociétés de croyance à l'islam. Il précise ce qui est obligatoire (ex. : les cinq piliers de l'islam), ce qui est permis ou défendu, mais aussi les sanctions de diverses gravités lors du non-respect de ces règles. De nombreuses dispositions de cette loi coranique régissent la polygamie, la répudiation des femmes, le divorce, les relations des maîtres avec leurs serviteurs. Au XX<sup>e</sup> siècle, l'esclavage a été aboli dans plusieurs pays musulmans, mais il subsiste plus ou moins officiellement dans d'autres. On peut encore l'observer par exemple en Arabie saoudite, aux Émirats Arabes Unis, au Pakistan et au Soudan. La Charia définit aussi les sanctions contre les femmes en cas d'insoumission, de désobéissance au mari, d'adultère ou de soupçon d'adultère, etc.<sup>22</sup>

On trouve d'ailleurs dans le Coran : qu'Allah établit le mari procureur, juge et bourreau de sa femme (Coran 4.34).

Le mot Islam signifie *soumission* et l'application de la Charia ajoute à celle des femmes déjà séculaire.<sup>23</sup> Il en résulte qu'elles subissent des inégalités fondées sur le sexe, la violence et la dépendance économique, l'interdiction de l'avortement, etc., ce qui « les garde dans l'ignorance quant à la façon de gérer leur vie, de prévenir le VIH ou les empêche de pratiquer une sexualité protégée. Par conséquent, dans ces pays, les jeunes

---

<sup>22</sup>. Le Coran », Petite bibliothèque Payot. 2001

<sup>23</sup>. L'avortement clandestin en Afrique : <http://www.afrik.com/article9739.html>

femmes sont trois fois plus susceptibles d'être séropositives au VIH que les jeunes hommes.<sup>24</sup> Islam ne signifie pas "paix", mais "soumission."<sup>25</sup>

## Le droit à la santé génésique

Le droit à la santé et à une sexualité où la personne prend elle-même ses décisions d'ordre familial est un droit fondamental qui reconnaît à la femme la possibilité de gérer sa fertilité et de décider elle-même du nombre d'enfants qu'elle désire ou peut se permettre de mettre au monde. Ce droit fait en conséquence appel à la nécessité pour la femme de connaître les moyens qui permettent de contrôler les naissances et l'accès à des méthodes contraceptives efficaces et sécuritaires.

### ▪ L'avortement

Ces interdictions religieuses et sociales posent le problème de l'avortement, et surtout celui de l'avortement clandestin, car environ 13% des décès maternels dans le monde sont le résultat de complications à la suite d'avortements insalubres<sup>26</sup> et 80% des 19 millions de femmes qui subissent ces avortements tous les ans souffrent de maladie, de lésions ou d'incapacités résultant de complications.<sup>27</sup> Ces avortements sont malheureusement pratiqués par des personnes non qualifiées, sans compétences techniques ou sanitaires, ou ils sont auto-infligés avec des méthodes dangereuses. Les centres de santé ont à faire face à des cas d'avortement causés par diverses manœuvres telles que :<sup>28, 29</sup>

- s'enfoncer dans le vagin ou dans l'utérus, des objets pointus comme des tringles de rideaux, des aiguilles à tricoter, des baguettes et des tiges;
- s'introduire des plantes ou du piment rouge dans le vagin ou l'utérus, ou en avaler ;

---

<sup>24</sup>. Santé et droits sexuels et génésiques : [http://iwhp.sogc.org/index.php?page=sexual-reproductive-rights&hl=fr\\_FR/](http://iwhp.sogc.org/index.php?page=sexual-reproductive-rights&hl=fr_FR/)

<sup>25</sup>. Poste de veille : <http://www.postedeveille.ca/2010/07/moustapha-saboun-pr%C3%A9sident-de-l'association-culturelle-islamique-de-lestrie-pr%C3%A9tend-que-islam-est-synonyme-de-paix-et-que.html>

<sup>26</sup>. Santé et droits sexuels et génésiques : [http://iwhp.sogc.org/index.php?page=sexual-reproductive-rights&hl=fr\\_FR/](http://iwhp.sogc.org/index.php?page=sexual-reproductive-rights&hl=fr_FR/)

<sup>27</sup>. Santé et droits sexuels et génésiques : [http://iwhp.sogc.org/index.php?page=sexual-reproductive-rights&hl=fr\\_FR/](http://iwhp.sogc.org/index.php?page=sexual-reproductive-rights&hl=fr_FR/)

<sup>28</sup>. L'avortement clandestin en Afrique : <http://www.afrik.com/article9739.html>

<sup>29</sup>. Les avortements clandestins : <http://tpe-histoire-avortement.e-monsite.com/pages/avant-la-loi-veil/les-avortements-clandestins.html>

- s'injecter dans le vagin et l'utérus, ou avaler des produits chimiques tels que des comprimés de permanganate, de l'eau de Javel, du crésyl, du DDT (un pesticide très dangereux), de la soude liquide, des détergents ou du pétrole;
- avaler de grandes quantités de médicaments, par exemple de la nivaquine, de l'aspirine ou des antibiotiques ;
- se porter des coups sur le ventre, le bander très serré, se laisser tomber dans les escaliers, faire des exercices intenses ou des danses très violentes.

Toutes ces méthodes sont dangereuses et même mortelles. De plus, elles sont souvent sans effet.<sup>30</sup>

### **Les risques et complications**

Les signes de complication apparaissent généralement quelques jours après l'avortement. Ils concernent surtout les infections en raison de :

- l'utilisation de matériel non stérile, sans désinfection des mains, ce qui facilite l'introduction dans l'utérus d'agents microbiens, en particulier du tétanos chez les femmes qui ne sont pas vaccinées ;
- les avortements incomplets qui ont lieu lorsque la personne qui pratique l'avortement ne connaît pas bien l'anatomie féminine ou ne dispose pas des instruments pour mesurer la profondeur de l'utérus (hystéromètre). La femme arrive à expulser le fœtus, mais le placenta peut rester en totalité ou en partie dans l'utérus d'où un avortement incomplet.<sup>31</sup>

Les signes d'un avortement incomplet sont constitués par des saignements très importants avec des caillots, des crampes douloureuses, l'apparition de certains symptômes tels que la tension dans les seins, des nausées et de la fatigue.»<sup>32</sup> Malheureusement, les avortements clandestins gagnent du terrain dans le monde et

---

<sup>30</sup>. Les avortements clandestins : <http://tpe-histoire-avortement.e-monsite.com/pages/avant-la-loi-veil/les-avortements-clandestins.html>

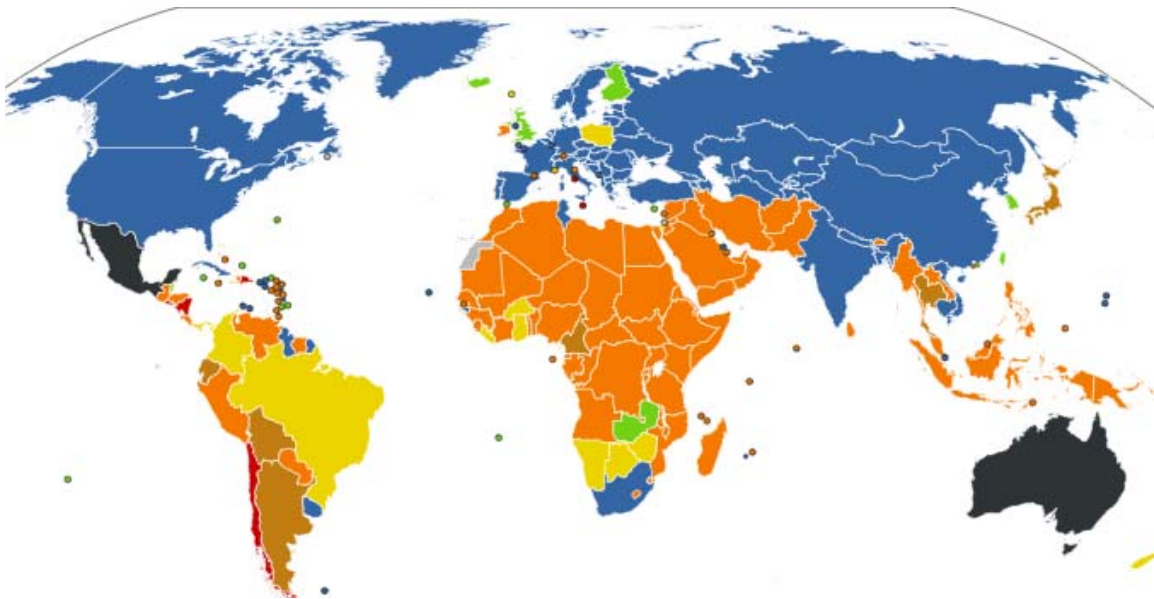
<sup>31</sup>. Les avortements clandestins : <http://tpe-histoire-avortement.e-monsite.com/pages/avant-la-loi-veil/les-avortements-clandestins.html>

<sup>32</sup>. Les avortements clandestins : <http://tpe-histoire-avortement.e-monsite.com/pages/avant-la-loi-veil/les-avortements-clandestins.html> .

leur nombre tend à progresser : tel est le constat d'une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>33</sup>.

## État des lois sur l'avortement dans le monde

- ■ Légal sur demande
- ■ Légal en cas de viols, de risques pour la vie de la mère, maladies mentales, facteurs socio-économiques ou malformations fœtales
- ■ (Légal pour) ou (illégal sauf pour) les viols, risques vitaux, malformations ou maladies mentales
- ■ Illégal, avec exceptions pour le viol, risques vitaux, maladies mentales ■ Illégal, avec exceptions pour risques vitaux ou maladies mentales ■ Illégal, sans exception
- ■ Variable selon les régions ■ Non mentionné <sup>34</sup>



Ainsi, sur les 42 millions d'avortements qui ont lieu tous les ans, seulement 22 millions sont pratiqués dans un contexte sûr et légal. Près de 80 000 femmes décèdent tous les ans des suites d'un avortement insalubre et des millions d'autres sont gravement blessées.<sup>35</sup> Plus de la moitié des femmes de la planète vivent dans des pays où les restrictions religieuses ou politiques interdisent l'accès à un avortement sûr ou à d'autres méthodes contraceptives. Un quart de tous les avortements insalubres sont pratiqués sur des adolescentes et leur grossesse entraîne une stigmatisation qui peut être une menace pour leur vie.

<sup>33</sup>. Avortements clandestins : des chiffres en hausse: <https://fr.news.yahoo.com/augmentation-avortements-clandestins-145252627.html>

<sup>34</sup>. Carte : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit\\_de\\_l%27avortement](https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_l%27avortement)

<sup>35</sup>. Santé et droits sexuels et génésiques : [http://iwhp.sogc.org/index.php?page=sexual-reproductive-rights&hl=fr\\_FR](http://iwhp.sogc.org/index.php?page=sexual-reproductive-rights&hl=fr_FR)

« La plupart des pays africains interdisent la pratique de l'avortement, alors que d'autres l'autorisent exceptionnellement lorsque la vie de la mère est menacée, un diagnostic qui doit être confirmé par plus d'un médecin. (Voir la carte). C'est le cas pour 25 des 53 pays que compte le continent noir. Ces lois sont si contraignantes que de nombreuses femmes préfèrent avoir recours à des méthodes clandestines, mettant ainsi leur vie en péril. L'avortement est passible de lourdes peines de prison dans de nombreux autres pays comme le Kenya, le Nigeria, le Sénégal, ou encore en Ouganda, où il est puni de 14 ans de prison pour la mère et de sept ans pour le médecin qui pratique l'acte d'avortement.»<sup>36</sup>

## La violence faite aux femmes

La violence à l'encontre des femmes est un problème de santé publique et une violation majeure des droits humains. Elle peut être le fait du partenaire ou conjoint, d'un membre de la famille ou de quelqu'un de l'extérieur qui agit par la force ou l'abus de confiance. On pense qu'une femme sur trois serait exposée à une quelconque forme de violence physique ou sexuelle à un moment de sa vie. Dans les sociétés en développement, ces chiffres seraient beaucoup plus importants.<sup>37</sup>

**La violence faite aux femmes concerne tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant leur causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.**

Selon les chiffres récents sur la prévalence mondiale de la violence faite aux femmes, 35% d'entre elles, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou de quelqu'un d'autre. Le partenaire intime serait impliqué dans environ 30% des cas, et il en résulte que 38% des meurtres de femmes leur seraient aussi attribuables. Ces violences sont la cause de problèmes de santé physique, mentale, sexuelle et reproductive chez les victimes.

**Qui est le violent ?** C'est souvent un homme de faible niveau d'instruction, au caractère jaloux et dominateur, ayant des antécédents de maltraitance dans son enfance ou de violence familiale. Son alcoolisme, sa perception de ses droits de conjoint seraient aussi impliqués, mais la violence se retrouve aussi malheureusement dans toutes les classes sociales, chez des hommes autoritaires et narcissiques.

<sup>36</sup>. L'avortement clandestin en Afrique : <http://www.afrik.com/article9739.html>

<sup>37</sup>. La violence à l'encontre des femmes : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs239/fr/>



**Qui est la victime?** : C'est souvent une femme jeune (mais aussi plus âgée), de faible niveau d'instruction, ayant connu la violence dans sa famille ou l'exposition à la violence entre ses parents. Son acceptation de la violence et la discrimination de l'entourage sont aussi des facteurs de risque. Il reste que la violence possède de multiples visages et elle peut aussi atteindre des femmes d'un bon niveau de formation professionnelle, subjuguées, mystifiées par le chaud-froid de l'amour de leur conjoint violent.

**Quelles sont les situations favorisantes?** : Ce sont les situations de conflit dans le couple, les difficultés économiques, les problèmes avec les enfants (éducation, maladie) les situations de déplacement qui peuvent occasionner de multiples formes de violence. Toutefois, le caractère narcissique ou coléreux de l'époux qui se croit brimé ou trompé en est aussi souvent responsable. Que ce soit les femmes vivant dans des zones de guerre, les réfugiées et les personnes déplacées faisant l'expérience de conditions de vie très difficiles dont le manque d'accès à des soins médicaux, ces femmes connaissent des situations propices à la violence.



La pratique du viol, particulièrement en bandes, comme arme de guerre ou dans les situations de purification ethnique, est aussi courante.<sup>38</sup> Ses conséquences sont terribles. Au-delà des mutilations subies lors de ces violences, la principale répercussion est l'exclusion de leur communauté de ces femmes et de l'enfant qui en résulte. Dans ces conditions insalubres, l'avortement, est cause de 25 % à 50 % des décès maternels dans les camps de réfugiés.<sup>39, 40</sup>

Ces femmes lorsqu'elles doivent recevoir des soins dans nos établissements ne parlent pas toujours de sévices qu'elles endurent. Devant tout soupçon de violence, il faut en parler en équipe pour décider de la conduite la plus humaine et la plus sage à adopter.

<sup>38</sup>. Ces informations proviennent de : La violence à l'encontre des femmes : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs239/>

<sup>38</sup>. Le viol, arme de guerre en Syrie <http://www.lactualite.com/societe/le-fouineur/le-viol-arme-de-guerre>

<sup>39</sup>. Le viol, arme de guerre en Syrie <http://www.lactualite.com/societe/le-fouineur/le-viol-arme-de-guerre> /

<sup>40</sup>. Tableau : idem



Nous devons éviter d'aggraver les conflits familiaux, mais informer la personne de ses possibilités de recours.

- **Le viol**

Les violences sexuelles ont été peu réprimées dans l'histoire du monde et leur dénonciation est relativement récente dans plusieurs pays et à peu près inexistante dans d'autres. Le viol est l'acte par lequel une personne est contrainte à un acte sexuel, sans réel consentement, soit par la force, la surprise, la menace ou la ruse.

| <b>Les droits sexuels et génésiques comprennent le droit :</b>                  |   |  |
|---|---|--|
| à la norme la plus élevée en matière de santé sexuelle                          | d'être exempt de toute forme de coercition, de discrimination et de violence  | à l'intégrité corporelle   |
| aux relations sexuelles consensuelles   | à l'éducation sexuelle  | de vivre une vie sexuelle satisfaisante, sécuritaire et agréable |
| de choisir un partenaire  | de décider librement et de façon responsable du nombre d'enfants, de l'intervalle et du moment pour en avoir et les moyens pour y arriver | au mariage consensuel  |
| de chercher, d'obtenir et de transmettre des renseignements liés à la sexualité |   | aux services de santé génésique et sexuelle                      |

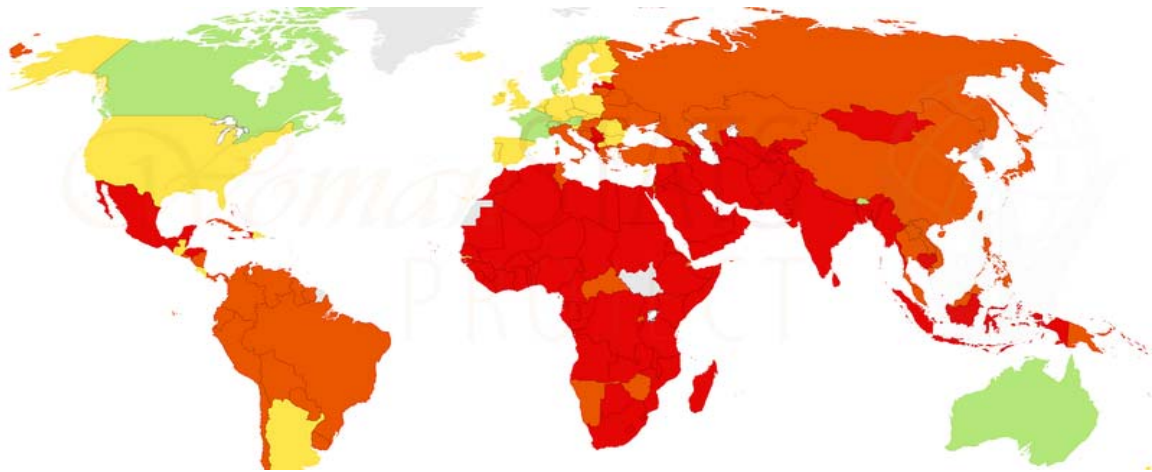
Cet acte méprisable se produit malheureusement partout dans le monde. Dans les pays occidentaux, depuis quelques années, une plus grande sensibilité des législateurs a permis les enquêtes de victimisation et la traduction des auteurs devant les tribunaux, de même que l'alourdissement des peines. Il en résulte un plus grand nombre de plaignantes qui osent maintenant déclarer leur viol. Dans les pays moins bien structurés légalement, le viol reste non seulement le plus souvent impuni, mais sa déclaration par une femme la marginalise et la pénalise à vie. C'est la victime qui est punie.

Par exemple, « Dans la loi traditionnelle islamique, le viol ne peut être prouvé que lorsque quatre hommes jurent qu'ils étaient témoins du viol (Surat 24 :4,13). Ainsi, une femme violée ne peut demander justice dans les milieux islamiques, car le plus horrible est qu'une femme qui a eu le courage de dénoncer son viol et qui échoue à présenter quatre témoins mâles (ce qui est manifestement toujours le cas) finit par être elle-même

punie, car sa plainte devient comme un aveu de rapport sexuel prémarital ou adultérin.» Au Pakistan rigoureusement islamique, 75% des femmes emprisonnées sont derrière les barreaux pour le crime d'avoir été victimes de viol. Une des grandes difficultés des femmes de ces contrées est le fait que cette religion qui fustige si fortement l'adultère, demeure floue au sujet du viol. Ce qui autorise certains hommes à déclarer que violer une femme, c'est la purifier du démon en elle... !<sup>41</sup>

## Le viol dans le domaine juridique international

Le viol, bien que proscrit par le droit international, a rarement fait l'objet d'une attention juridique internationale et le lien entre la torture et les autres mauvais traitements (dont le viol) n'a pu que récemment être reconnu. La prise de conscience sur le plan international de cet acte odieux et d'autres formes de violence affectant principalement les femmes a conduit à une nouvelle réflexion sur le traitement de ces crimes et à montrer que de telles violations relevaient de l'interdiction de la torture et d'autres mauvais traitements. Il est reconnu que le niveau de souffrance infligée par le viol peut être aussi sévère que dans les cas de torture.



**Couleurs:** **Le viol:** est rare **Le viol:** est inhabituel **Le viol:** est peu courant **Le viol:** est fréquent **Le viol:** est endémique.<sup>42</sup> <sup>43</sup>

<sup>41</sup> . Violer une femme dans l'Islam, c'est la purifier du démon qui est en elle : <http://ripostelaique.com/violer-une-femme-dans-lislam-cest-la-purifier-du-demon-qui-est-en-elle.html>

<sup>42</sup> . Brisons le mythe : <http://brisonslemythe.canalblog.com/archives/2014/06/05/30016620.html>

<sup>43</sup> . En République démocratique du Congo, le viol est une arme de destruction massive : [http://www.liberation.fr/planete/2014/11/26/denis-mukwege-en-rdc-le-viol-est-une-arme-de-destruction-massive\\_1150743](http://www.liberation.fr/planete/2014/11/26/denis-mukwege-en-rdc-le-viol-est-une-arme-de-destruction-massive_1150743)

Les examens cliniques ont démontré que les victimes de viol, comme de torture, souffrent de troubles de stress post-traumatique ainsi que d'autres troubles de la personnalité.<sup>44</sup> Dans les pays où règnent des conflits ou de la purification ethnique, certaines lois ou certains groupes dominants obligent des populations à quitter par la force leurs maisons, leur pays et à émigrer ou à être déportées ailleurs. On observe dans ces pays un grand nombre de viols, de meurtres, voire le *génocide* de certaines communautés déjà discriminées à partir de critères religieux, linguistiques, sociaux, idéologiques ou par volonté stratégique de prendre leurs terres et leurs biens.<sup>45</sup> (Exemple le génocide arménien perpétré par le Turcs vers 1915-1916)<sup>46</sup>.

Les viols exécutés dans ces conditions sont encore plus terribles puisque la femme y est réduite à la condition de butin de guerre ou de moyen d'extermination de son peuple par le métissage consécutif au viol ou l'incapacité de procréer en raison des mutilations. Ces agressions sont souvent perpétrées en bandes de la manière la plus violente et la plus abjecte et s'accompagnent souvent de la pénétration par des objets ou des armes qui laissent des séquelles physiques et psychologiques extrêmement destructrices.

Il est souvent difficile pour une femme d'avouer avoir été violée. Les femmes immigrantes ou même nos compatriotes qui ont vécu cette expérience douloureuse sont souvent très pudiques à ce sujet. Lorsqu'elles sont admises dans nos services, une fois mises en confiance, elles peuvent l'évoquer, mais il faut beaucoup de doigté pour en parler avec elles. Il faut comprendre leur sentiment de honte, elles se sentent salies et notre compréhension peut les reconforter. Nous pouvons aussi, au besoin, les informer des ressources d'aide qui sont disponibles ici pour des soins physiques, psychologiques ou pour une réparation gynécologique.

- **Les mutilations génitales**

La santé génésique s'intéresse de manière particulière aux mutilations génitales et des seins des jeunes filles. Par des interventions d'information et d'aide dans les milieux où ces mutilations sont pratiquées, les connaissances concernant la santé génésique font progresser la situation, mais malheureusement, ces horreurs effectuées sur des bébés ou des fillettes sont encore très répandues. « L'excision génitale ou ablation partielle ou totale des organes génitaux féminins externes est pratiquée dans de nombreux pays (en Indonésie, en Afrique et en Égypte) où l'on estime qu'entre 100 et 140 millions de filles

---

<sup>44</sup>. Réparation pour viol :

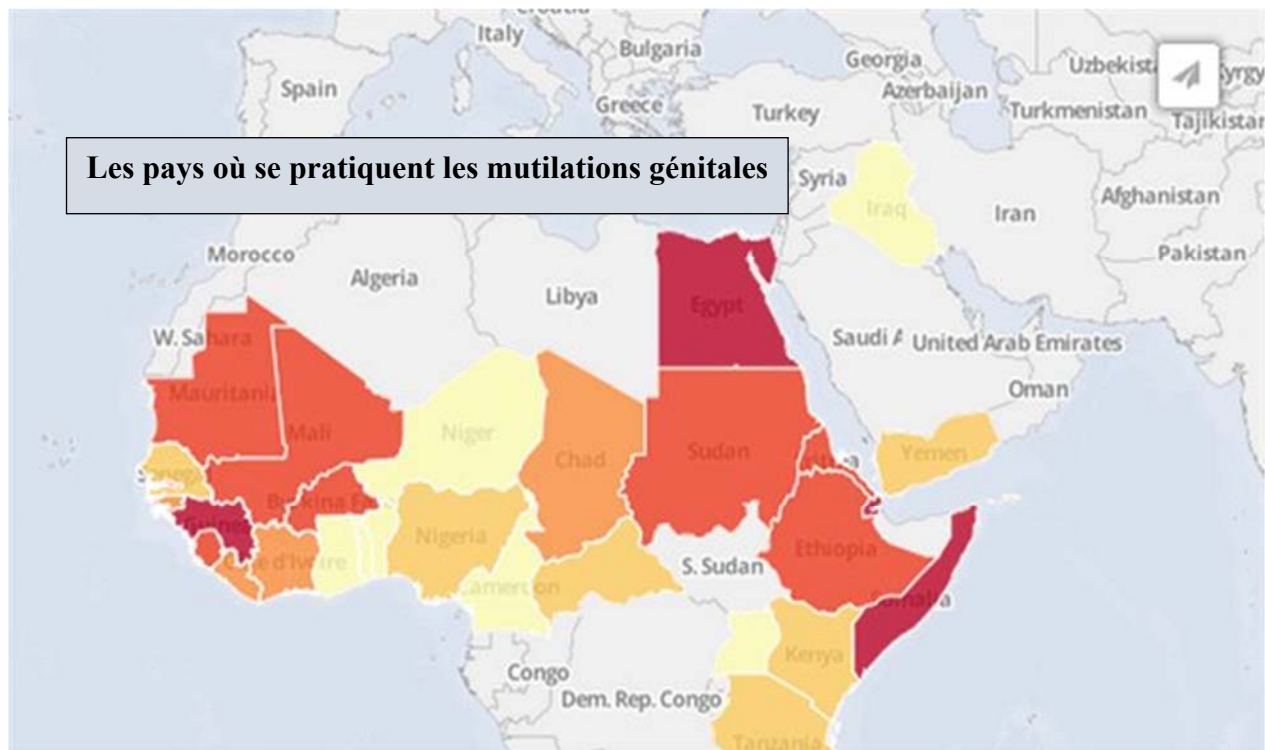
<http://www.redress.org/downloads/publications/1311FRENCHRape%20as%20torture.pdf>

<sup>45</sup>. Génocide : élimination physique intentionnelle, totale ou partielle, d'un groupe national, ethnique ou religieux. Exemple le Génocide rwandais : [http://www.golfedesainttropez.maville.com/actu/actudet\\_-\\_genocide-rwandais.-un-deuxieme-proces-s-ouvre-ce-mardi-a-paris\\_fil-2976170\\_actu.Htm](http://www.golfedesainttropez.maville.com/actu/actudet_-_genocide-rwandais.-un-deuxieme-proces-s-ouvre-ce-mardi-a-paris_fil-2976170_actu.Htm)

<sup>46</sup>. Le génocide arménien : [https://www.herodote.net/24\\_avril\\_1915-evenement-19150424.php](https://www.herodote.net/24_avril_1915-evenement-19150424.php)

et de femmes ont subi une certaine forme de cette pratique. Chaque année environ 3 millions de fillettes doivent y faire face.

Nous croyons que ces pratiques sont inexistantes dans nos pays occidentaux, mais il faut reconnaître que de nombreuses jeunes filles ou femmes immigrant dans notre pays en sont porteuses. De plus, les incitatifs religieux et culturels sont si importants que certaines familles originaires des pays où ces pratiques ont cours font procéder aux mutilations de leurs filles lors de vacances dans leur pays d'origine ou invitent une parente ou amie exciseuse pour le faire ici. Sans compter qu'une mode assez récente consiste oh honte! à faire procéder à ces interventions par des personnes formées médicalement.



#### ▪ Les raisons invoquées pour les mutilations

Les mutilations génitales féminines, dont l'excision, sont pratiquées pour plusieurs raisons liées au contrôle du désir sexuel des femmes assurant ainsi leur fidélité avant et pendant le mariage, pour une plus grande jouissance de l'homme et la préservation de sa descendance paternelle. Il y a aussi de prétendues raisons hygiéniques et esthétiques, puisque dans certaines sociétés, les organes sexuels féminins sont perçus comme étant laids et sales. D'autres arguments sont encore plus discutables, dont les raisons

religieuses d'ailleurs évoquées à tort, car ces mutilations ne sont pas mentionnées comme obligatoires dans le Coran. On invoque aussi de manière fallacieuse, l'augmentation de la fertilité de la femme ou des chances de survie des enfants à naître. La pratique de ces mutilations n'est pas récente, puisque le premier cas d'excision génitale féminine mentionné a été observé sur une momie égyptienne qui remonte à 200 ans avant Jésus Christ.

- **Les conséquences**

Les mutilations génitales féminines causent des préjudices irréparables. Elles sont généralement effectuées par des praticiens locaux, le plus souvent des femmes qui ont hérité du savoir ancestral de leurs aînées et reçoivent un salaire pour leurs services. Les raisons invoquées sont d'ordre traditionnel, culturel et religieux. On croit cependant à tort que cette pratique provient des textes du Coran.

- **Les différents types de mutilations**

**Type I** - Ablation partielle ou totale du clitoris (clitoridectomie).

**Type II** - Ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres (excision).

**Type III** - Rétrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement par l'ablation et l'accolement des petites lèvres et/ou des grandes lèvres, avec ou sans excision du clitoris (infibulation).

**Type III a**, Ablation et accolement des petites lèvres;

**Type III b**, Ablation et accolement des grandes lèvres.

**Type IV** - Toutes les autres interventions nocives pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non thérapeutiques, telles que la ponction, le percement, l'incision, la scarification et la cautérisation.<sup>47</sup> <sup>48</sup> <sup>49</sup>

---

<sup>47</sup>.Classification des mutilations sexuelles féminines : OMS :

<http://who.int/reproductivehealth/topics/fgm/overview/fr/>

<sup>48</sup>. Carte géographique : <http://www.rcinet.ca/fr/2015/02/06/mutilations-genitales-sous-le-radar-au-canada-mais-bien-vivantes-ailleurs/>

<sup>49</sup>. Protéger les filles des mutilations génitales :

[http://www.equalitynow.org/sites/default/files/Protege\\_les\\_filles\\_de\\_la\\_pratique\\_des\\_MGF.pdf](http://www.equalitynow.org/sites/default/files/Protege_les_filles_de_la_pratique_des_MGF.pdf)

## Les risques associés aux mutilations

|  |  |
|--|--|
| <b>Hémorragies</b>                               | C'est la complication immédiate la plus courante. Les hémorragies représentent près du quart de toutes les complications rapportées. Une hémorragie aiguë peut provoquer une anémie sévère ou la mort si elle est massive.   |
| <b>Choc</b>                                      | Sous l'effet de la douleur, du traumatisme psychologique, de l'angoisse ou de l'épuisement provoqué par les hurlements, un état de choc physique et psychologique est possible après l'intervention. Les conséquences de cet état sont susceptibles d'entraîner la mort. |
| <b>Lésions</b>                                   | Urètre, vagin, périnée, rectum. Ces lésions peuvent entraîner la formation de fistules vaginales avec l'urètre ou le rectum.   |
| <b>Rétention d'urine</b>                         | La douleur, l'œdème ou l'inflammation autour de la plaie sont autant de facteurs qui rendent la miction difficile.   |
| <b>Infections</b>                                | Les infections sont fréquentes. L'infection peut se limiter à la plaie ou se généraliser formant une septicémie  |
| <b>Douleurs aiguës</b>                           | Les excisions sont pratiquées sans anesthésie et entraînent des douleurs atroces du fait de l'importante innervation particulièrement au niveau du clitoris.   |
| <b>Contamination par le VIH, l'Hépatite B, C</b> | Certaines exciseuses utilisent parfois le même instrument pour plusieurs interventions. Le risque de transmission de diverses maladies est alors très important.   |

|                |  |
|----------------|--|
| <b>La mort</b> | La mort peut résulter d'un choc hémorragique, d'un choc neurogène (dû à la douleur et au traumatisme) ou d'une septicémie. <sup>50</sup> |
|----------------|--|

### ▪ Le repassage des seins

Une autre torture imposée aux fillettes pour des raisons sexuelles est le repassage des seins exécuté sur des enfants de 8, 10, 12 ans. C'est une pratique dangereuse qui consiste à écraser la poitrine pour retarder le développement mammaire et l'arrivée de l'activité sexuelle, éviter le regard des garçons, les rapports précoces et toute forme de dérive sexuelle.<sup>51</sup> Elle est surtout pratiquée au Cameroun, en Guinée ou encore au Togo. Au Cameroun, on croit qu'environ 24% des filles auraient eu leurs seins naissants ainsi écrasés. Cette torture est imposée aux fillettes par les mères et par l'entourage féminin sous prétexte que c'est un service à leur rendre. Ces femmes se servent de pilons ou de pierres écrasées et chauffées. Il y a aussi la méthode des peaux de bananes plantain, de feuilles et de serviettes chaudes à appliquer sur la poitrine. Certaines vont plus loin encore en utilisant des "serre-seins" ou du sel et du pétrole. Les seins tombent au fur et à mesure des interventions et des massages. Une jeune fille dans un témoignage déclarait : « Ça faisait très mal. Quand elles massaient, je criais tellement que les voisins venaient voir ce qui se passait dans la cuisine. »

### Les conséquences

À la suite de ces pratiques, apparaissent de nombreuses brûlures, des infections et des écoulements des seins. Ces massages mammaires seraient de plus très favorables au cancer du sein. « Les muscles s'affaissent et certaines jeunes filles âgées d'à peine dix ans se retrouvent avec les seins d'une femme de 70 ans. Au-delà de la douleur physique, ces pratiques provoquent un malaise psychologique profond. Certaines n'osent pas se déshabiller et les seins qui tombent font souvent l'objet de blagues. »<sup>52</sup> De plus, pour certaines, l'allaitement maternel est rendu difficile sinon impossible. Malgré toutes ces douleurs physiques et psychologiques, certaines femmes perpétuent la tradition sur leurs

<sup>50</sup>. Mutilations Sexuelles Féminines : <http://www.perinat-france.org/portail-grand-public/prevention/violences-et-mutilations/mutilations-sexuelles-feminines/les-consequences-medicales-370-761.html>

<sup>51</sup>. Le "repassage des seins", du calvaire au traumatisme : <http://www.afrik.com/le-repassage-des-seins-du-calvaire-au-traumatisme>

<sup>52</sup>. La sélection prénatale - Un enjeu mondial qui dépasse l'éthique médicale <http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/340830/la-selection-prenatale-un-enjeu-mondial-qui-depasse-l-ethique-medicale> .



propres filles afin, disent-elles, de les « protéger » des regards masculins et d'un éventuel viol et d'une grossesse non désirée. Les conséquences physiques et psychologiques de cette coutume sont aussi graves et traumatisantes que l'excision.

## **La réparation**

En République démocratique du Congo, comme dans plusieurs pays en guerre, le viol est devenu une arme de guerre et de milliers de femmes ont été sauvagement agressées et mutilées au cours des 15 dernières années. Heureusement, il y a de l'espoir pour elles parce que des médecins comme le Dr Denis Mukwege ont développé des techniques efficaces de reconstruction. En une douzaine d'années, le Dr Mukwege et ses collaborateurs ont opéré plus de 30 000 femmes violées et mutilées.<sup>53</sup> Menacé, ce gynécologue, considéré comme un héros, continue son combat, un travail à la mesure de l'horreur à laquelle il est confronté au quotidien. Ces quinze dernières années, on estime qu'un demi-million de femmes ont été violées seulement en République démocratique du Congo (RDC). Plusieurs cliniques de santé génésique<sup>54</sup> se sont aussi ouvertes en France, en Belgique et en Suisse afin d'aider à ces reconstructions. Mais même physiquement réparées, ces femmes demeurent psychologiquement brisées pour la vie et socialement discriminées dans leur milieu. Plusieurs centres de gynécologie s'occupent aussi maintenant d'autres mutilations traditionnelles faites aux fillettes en bas âge.<sup>55</sup>

## **La sexo-sélection prénatale en faveur des garçons**

Une nouvelle menace plane au-dessus des femmes de plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et même de certaines populations de l'Angleterre et des États-Unis. Chaque année, en raison de la préférence pour les bébés mâles et de la sélection prénatale du sexe facilement disponible par échographie, il « manque » actuellement 32 millions de filles de moins de 20 ans par rapport au nombre de garçons. En 2013, un Chinois sur dix ne trouvait pas « d'homologue féminine » de son âge, et cette proportion passera à un sur cinq en 2020, avec tous les problèmes sociaux et humains qu'entraînera cette situation.

La préférence des familles pour les fils, n'est cependant pas récente, car elle était déjà

---

<sup>53</sup> . Denis Mukwege: The rape surgeon of DR Congo: <http://www.bbc.com/news/magazine-21499068>

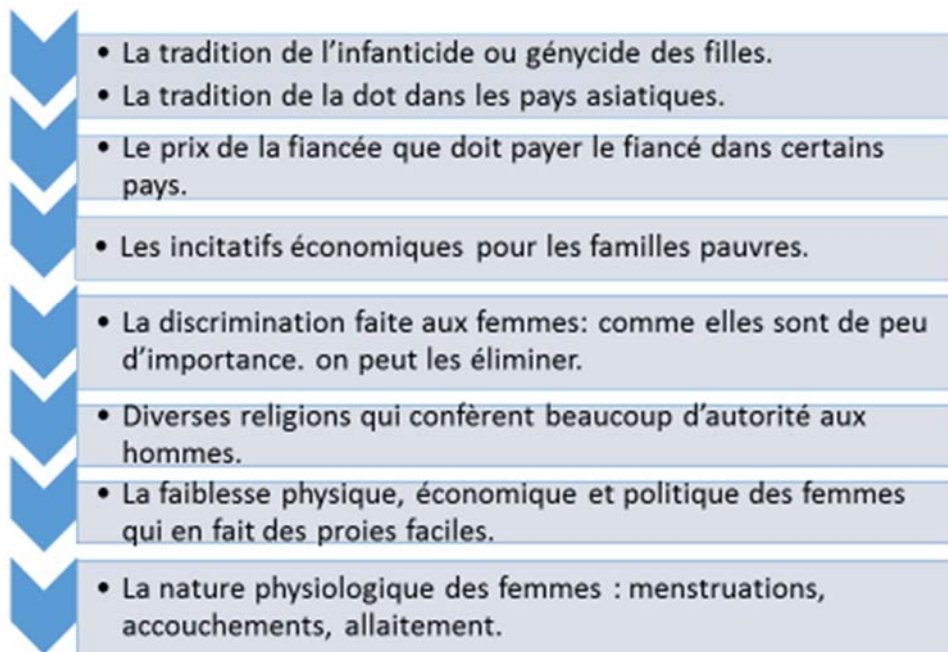
<sup>54</sup> . Cliniques de santé génésique : <http://www.institutensantegenesique.org/#!l'institut/cipy> .

<sup>55</sup> . Rapport des activités de l'Hôpital de Panzi 2014 : [file:///C:/Users/quad-10/Downloads/Panzi-2014\\_FRA\\_final%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/quad-10/Downloads/Panzi-2014_FRA_final%20(1).pdf)

profondément enracinée dans la tradition, par exemple en Chine et en Inde. Mais quatre pays européens subissent eux aussi ce phénomène d'une manière aussi forte que l'Asie : l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont des sex-ratio de 112 pour 100, motivés là aussi par la préférence des parents pour des garçons.

Elle était et est toujours, motivée par des facteurs culturels et économiques où le système de la dot prend toujours beaucoup d'importance et vient fausser l'équilibre normal des naissances naturellement aléatoires puisqu'en effet dans ces pays, une dot coûte cher à de familles déjà peu fortunées qui choisissent alors de ne pas avoir de filles.<sup>56</sup> Dans certains pays asiatiques, c'est le père de la mariée qui offre des biens au futur mari, alors que dans certains pays d'Afrique, c'est le marié qui doit apporter le « *prix de la fiancée* » (don fait à la famille de l'épouse par la famille du mari) ou le douaire (don fait directement à l'épouse). Quel que soit le système, dans les pays où ces allocations sont coutumières, elles viennent compliquer le mariage et lui confère un caractère mercantile qui devient propice à la sélection prénatale des mâles. Dans les

#### Facteurs favorisant la sélection prénatale des fœtus mâles



cultures où c'est le marié qui doit s'acquitter du *prix de la fiancée*, les effets de la tradition sont aussi néfastes, car ils augmentent le nombre de célibataires masculins qui

<sup>56</sup>. La sélection prénatale des garçons se développe : [http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/05/19/la-selection-prenatale-des-garcons-se-developpe\\_1195193\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/05/19/la-selection-prenatale-des-garcons-se-developpe_1195193_3244.html)

ne peuvent se permettre légalement une épouse et augmentent le nombre ses viols et des kidnappings des jeunes filles.<sup>57</sup>

Cette décision du choix prénatal des mâles possède un autre avantage économique pour les familles, car on considère que les gains d'un fils sont conservés dans le patrimoine familial et, de plus, celui-ci est vu comme le futur soutien de la vieillesse de ses parents. Par le système de la dot, les dépenses faites pour un fils sont un gain pour la famille, tandis que celles faites pour une fille sont une perte.<sup>58</sup> « Élever une fille, c'est arroser le jardin des voisins », dit une citation hindoue.<sup>59</sup>

**Sex-ratio à la naissance (SRN)**

Équilibre observé entre les naissances masculines et féminines, exprimé en nombre d'enfants de sexe masculin nés pour 100 enfants de sexe féminin. La variation biologique normale est de 102 à 107 enfants mâles pour 100 naissances de sexe féminin.

| Sex-ratio à la naissance    | Pays les plus touchés    |
|-----------------------------|--------------------------|
| Pays/ année                 | Sex-ratio à la naissance |
| Chine (continentale) (2009) | 118,1                    |
| Azerbaïdjan (2009)          | 117,6                    |
| Arménie (2008)              | 115,8                    |
| Géorgie (2006)              | 111,9                    |
| Monténégro (2005-09)        | 111,6                    |
| Albanie (2008)              | 111,5                    |
| Vietnam (2010)              | 111,2                    |
| Inde (2006-08) 110,6        | 111,2                    |
| Pakistan (2007)             | 109,9                    |

Malheureusement, au nom de cette préférence ancestrale pour les garçons, des fillettes sont abandonnées, négligées ou tuées à la naissance, alors que d'autres sont privées de nourriture et des soins médicaux, pendant que leurs frères sont couvés, soignés, bien nourris. Tableau <sup>60</sup>

Nous croyons que ce sont uniquement les peuples d'ailleurs qui pratiquent l'avortement sélectif. Mais on le trouve aussi dans les communautés immigrantes aux États-Unis, en Angleterre, en France et même au Canada.

<sup>57</sup>. Préférence pour les garçons et sélection sexuelle prénatale : une réalité contemporaine multiple pour les femmes du Nord-Ouest de l'Inde : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/13560>

<sup>58</sup>. L'arme de destruction massive : <http://www.lapresse.ca/international/dossiers/la-guerre-mondiale-aux-fillettes/201305/27/01-4654768-larme-de-destruction-massive.php>

<sup>59</sup>. WENCY LEUNG (2016). Some couples in Canada practising prenatal sex selection in favour of male fetuses, studies suggest: <http://www.theglobeandmail.com/life/health-and-fitness/health/some-couples-in-canada-practising-prenatal-sex-selection-in-favour-of-male-fetuses-studies-show/article29583670/>

<sup>60</sup>. La région où l'on pratique le plus d'avortements sélectifs n'est pas l'Asie: c'est l'Europe : <http://www.slate.fr/monde/78778/avortement-selectif-europe>

Rajendra Kale neurologue à Ottawa, a sonné l'alarme en janvier 2012 en dénonçant cette pratique, dont la plupart des Canadiens n'avaient jamais entendu parler. De tout temps, les peuples barbares ont pratiqué l'infanticide, mais aujourd'hui, il est le fait de gens ordinaires : des marchands, des médecins, des ingénieurs, des avocats, des agriculteurs. Le monde, assiste en ce moment à un « gynécide » ou meurtre de masse des petites filles. Actuellement le facteur déterminant est la facilité d'accès à l'échographie, qui peut déterminer le sexe à partir du 3<sup>e</sup> mois de grossesse et facilite ainsi le fœticide féminin.<sup>61, 62</sup>

Les résultats nocifs se font déjà sentir dans certains pays et la pénurie de conjointes fait que de nombreux hommes ont du mal à trouver une épouse. On pourrait croire que cette situation de rareté causée soit par fœticide ou infanticide pourrait améliorer le sort des femmes, mais malheureusement, il n'en est rien, car les privilèges du machisme ont la vie dure et les hommes continuent à contrôler la vie des femmes. De nombreux pays, dont l'Inde, la Chine, la Corée du Sud, le Népal et le Vietnam, ont adopté des lois limitant l'utilisation de méthodes fœticides, mais malheureusement, elles ont peu de chance d'être suivies car les installations échographiques se multiplient même dans des régions reculées.

Les conséquences pour la condition féminine sont dramatiques, car elles obligent à l'importation de femmes provenant d'autres pays. On assiste aussi à une augmentation des mariages forcés, des enlèvements, de la traite des femmes et des viols en bandes. Des rapports indiquent par exemple que des centaines de femmes nord-coréennes sont vendues comme épouses à des hommes chinois et se retrouvent dans des lieux où elles ne connaissent personne et ne parlent pas la langue, ce qui les expose encore plus à l'isolement, à la violence et aux abus.<sup>63, 64</sup>

## **Que dire, que faire devant tant de souffrances de femmes ?**

Comme soignantes, nous pouvons rencontrer ces femmes de cultures différentes

---

<sup>61</sup>. Lorsque la technologie et la tradition se heurtent : des préjugés sexistes à la sélection du sexe :

<http://www.prb.org/pdf12/sex-selection-fr.pdf>

<sup>62</sup>. Propositions à l'attention du Comité de bioéthique (DH-BIO) du Conseil de l'Europe sur la pratique de sélection prénatale et néonatale en fonction du sexe l : <http://9afb0ee4c2ca3737b892-e804076442d956681ee1e5a58d07b27b.r59.cf2.rackcdn.com/ECLJ%20Docs/Proposition%20de%20r%C3%A9commandations%20sur%20la%20s%C3%A9lection%20du%20sexe%20de%20l'enfant%20au%20DH%20BIO.pdf>

<sup>63</sup>. Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement - Washington, DC : Banque Mondiale, 2011.

<sup>64</sup>. L'arme de destruction massive : <http://www.lapresse.ca/international/dossiers/la-guerre-mondiale-aux-fillettes/201305/27/01-4654768-larme-de-destruction-massive.php>

installées ici depuis quelque temps déjà ou fraîchement immigrées en raison des guerres ou des dévastations de leur pays. À la lumière de ces connaissances de la santé génésique, nous nous demandons peut-être ce que nous pouvons faire devant de tels désastres ? Comment pouvons-nous aider ces femmes qui, pour un bon nombre, ont toujours été traitées comme des citoyennes de seconde zone, toujours perçues comme étant inférieures. Comment leur tendre la main afin de faciliter leur adaptation à un système différent, à une culture où la violence ne doit pas être tolérée, à une perception des femmes qui exclut les mutilations et favorise l'éducation des filles ?

Il nous faut d'abord les accueillir sans juger, avec beaucoup de discrétion au sujet des dictats de la tradition sociale ou religieuse qui les touchent et leur manifester, par nos connaissances de la santé génésique et de l'équilibre psychologique des femmes, une compréhension empathique et une volonté d'aide aussi professionnelle que fraternelle. L'infirmière qui prend soin d'une femme violentée ou d'une mère en gestation qui présente des mutilations sexuelles doit manifester beaucoup de doigté pour ne pas intervenir mal à propos dans ces situations délicates. Elle doit cependant faire sentir à ces clientes qu'elle est là, comme femme et comme infirmière pour les aider. Il est possible, selon le besoin et sans pénétrer indument leur intimité, de les éclairer sur la disponibilité des services touchant la santé génésique, entre autres la planification familiale ou les recours qui leur sont offerts ici pour les aider face à la violence, pour des difficultés physiques ou psychologiques dans leur vie de couple ou la conduite de leur vie familiale avec leurs enfants. Il est même possible de les informer des possibilités d'aller chercher un complément de scolarité.

C'est évidemment plus simple lorsqu'il y a demande, mais avec diplomatie, une conversation tout en délicatesse peut faire comprendre à ces femmes ce que peut offrir notre milieu pour répondre à leurs besoins de femme et de mère.<sup>65</sup> **Elles doivent savoir qu'elles peuvent recevoir de l'aide et, au besoin, dénoncer.**<sup>66</sup> **Au-delà des soins physiques nécessaires, le rôle de l'infirmière dans ces situations consiste à observer, écouter, échanger avec elles, les soutenir et manifester de l'empathie pour leurs malheurs, leur fournir de l'information pertinente et les aider à retrouver un peu d'autonomie et une image positive d'elles-mêmes. Rappelons-nous que « Nos**

---

<sup>65</sup>. Comment mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines :

<https://www.iom.int/fr/news/comment-mettre-fin-la-pratique-des-mutilations-genitales-feminines>

<sup>66</sup> . Margot Phaneuf (2013). *L'approche interculturelle, une nécessité actuelle*. 1re partie : *Regard sur la situation des immigrants au Québec et sur leurs difficultés* : <http://www.prendresoin.org/?cat=3&paged=2>

Margot Phaneuf (2013). 2e partie : *L'approche interculturelle, les particularismes des immigrants et les obstacles à la participation aux soins* : <http://www.prendresoin.org/?cat=3&paged=3>

Margot Phaneuf (2013). 3e partie : *L'approche interculturelle, communication et soins dans un contexte d'ouverture* : <http://www.prendresoin.org/?p=2479>

*pensées au sujet de ce que nous sommes et de ce que nous pouvons être déterminent ce que nous pouvons devenir.»<sup>67</sup> Il en est de même pour ces femmes. Si nous les considérons dans toute leur dignité, elles pourront se voir différemment et retrouver un peu de leur estime d'elles-mêmes.*

## Conclusion

Il faut que cela cesse! À notre échelle, nous pouvons nous croire incapables de faire changer les choses, Cependant, la parole est une arme puissante qui peut répandre la compassion, faire surgir des réflexions fertiles et interroger certaines personnes influentes dans ces sociétés. Et, peut-être pourront-elles ensuite, apporter à nos sœurs humaines la justice à laquelle elles ont droit.

Il faut que les récits bouleversants des scènes de tortures des petites filles ne puissent plus exister. Malheureusement, ils sont là pour nous rappeler que ce jour n'est pas encore venu, qu'il ne l'était surtout pas pour Dayo, dont l'expérience suivante fait frémir. *« Au petit matin, dans un village africain pas très loin de Nairobi, au Kenya, des jeunes filles sont tirées de leur sommeil et conduites à la rivière toute proche. L'eau est froide, elle aide à stopper les saignements des premières règles et rend leurs organes génitaux saillants et moins sensibles. Bientôt, une vieille sage-femme prend les enfants une par une et, avec un rasoir rouillé, des ciseaux ou un morceau de verre tranchant, elle coupe le clitoris, tranche les lèvres et applique de la cendre, des herbes ou de la bouse de vache pour stopper l'hémorragie. Tandis que la petite fille se tord de douleur, d'autres femmes la maintiennent les bras cloués au sol, les jambes écartées, la bouche fermée, de sorte qu'elle ne puisse pas s'enfuir ou alerter les autres enfants qui attendent dans l'eau froide et ne se doutent de rien.»<sup>68</sup>*

L'humaniste britannique Jill Tweedie écrivait : *« Ceux qui font cela, celles à qui cela est fait, ceux dans les pays desquels cela est fait, et ceux qui à l'extérieur savent que cela est fait, se retrouvent trop souvent dans une conspiration du silence engendrée par une combinaison étrange mais extrêmement puissante d'ignorance, de tradition, de honte, et de pauvreté. intellectuels. »* À la suite de cette lecture, de quel côté nous situons-nous?

---

<sup>67</sup>. Anthony Robbins.

<sup>68</sup>. Le crime de l'excision <http://www.icl-fi.org/francais/oldsite/excision.htm>

